

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 285

présenté par

M. Robiliard, Mme Carrey-Conte et M. Sebaoun

ARTICLE 2

À la dernière phrase de l'alinéa 16, substituer au mot :

« insuffisantes »

le mot :

« insatisfaisantes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel et de cohérence si l'amendement proposant que l'avis soit conforme est adopté.